



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV Nord

Question écrite n° 118835

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'accumulation des difficultés subies par les usagers de la liaison ferroviaire TGV Valenciennes - Paris. En dépit de l'assurance donnée par une précédente réponse du Gouvernement faisant de cette liaison « un élément structurant permettant d'assurer une desserte équilibrée du département du Nord » la réalité vécue par les voyageurs est beaucoup plus sombre. Retards, suppressions de liaisons, pannes de signalisation, problèmes techniques... La diversité et le nombre des dysfonctionnements relevés par exemple, par la Coordination des usagers du TGV Valenciennes - Paris, nécessitent que des mesures soient prises. Car on est très loin de la promesse jamais tenue « Valenciennes à une heure de Paris » ! C'est, dénoncent les utilisateurs quotidiens de cette ligne, trop souvent le double ; et pour beaucoup d'entre eux quatre heures ou plus de trajets aller-retour qui viennent s'ajouter à une activité professionnelle perturbée par ces problèmes. Le mécontentement exprimé est d'autant plus légitime que les coûts d'abonnement sont élevés : 477 euros par mois au tarif le plus bas, tenant compte d'une ancienneté de trois ans - 600 euros autrement- auxquels s'ajoutent 60 euros de réservation. Faute d'investissements la grande vitesse ne va toujours pas jusqu'à Valenciennes et Valenciennes-Arras demande plus de temps qu'Arras-Paris ! Le ministère garantissait dans sa réponse de décembre 2009 la « pérennité » de la ligne mais une correspondance récente de la direction régionale Nord - Pas-de-Calais de la SNCF confirme la décision de l'entreprise de « rigidifier les politiques d'arrêt » à compter de décembre prochain ; supprime deux liaisons du matin vers Paris, remplacées par une seule placée sur un horaire intermédiaire. Même chose dans le sens Paris-Valenciennes avec la « promesse » d'un « horaire mieux positionné » en 2012... Toutes ces décisions et tous ces constats soulignent que les politiques mises en oeuvre tournent le dos aux besoins des usagers et conduisent ces derniers à s'interroger sur la volonté du Gouvernement et de la SNCF de maintenir la ligne TGV Valenciennes-Paris. Il lui demande les démarches qu'elle entend engager auprès de la Société nationale pour une desserte efficace, sûre et adaptée aux besoins d'aujourd'hui.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre du service annuel 2012 s'accompagne d'une restructuration importante des offres de transport en raison, de la forte augmentation du volume de travaux réalisés sur le réseau ferroviaire. Dans ce cadre, la SNCF a été amenée à revoir en profondeur les horaires de circulation des TGV entre Paris, Douai et Valenciennes. L'offre est effectivement réduite d'une fréquence quotidienne depuis le 11 décembre (sept allers-retours au lieu de huit) mais la nouvelle grille horaire a été établie en concertation avec les élus et les représentants des abonnés afin de répondre au mieux à leurs besoins. Les nouveaux horaires d'arrivée le matin à Paris-gare du Nord (7 h 38, 8 h 08 et 9 h 08) et de départ le soir (16 h 52, 17 h 52, 18 h 52 et 19 h 52) ont d'ores et déjà fait l'objet de retours positifs. Sur cette relation, le prix de l'abonnement « forfait » s'élève effectivement à 477,60 euros par mois pour les clients abonnés depuis plus de deux ans et à 603,40 euros pour ceux abonnés depuis moins d'un an. Cet abonnement permet aux clients de voyager de manière illimitée sur une relation déterminée moyennant le seul paiement de la réservation à chaque voyage. Les prix sont en

cohérence avec la consistance du service proposé : les usagers quotidiens d'une relation comme Paris-Valenciennes parcourent chaque jour plus de 500 km en train dont les deux tiers sont effectués sur une ligne à grande vitesse. Les prix de ces abonnements ont, en outre, été gelés en 2011 conformément aux engagements pris par la SNCF au début de l'année 2011. Afin de toujours mieux répondre aux attentes des abonnés du TGV, l'entreprise travaille, de surcroît, à la dématérialisation de leurs titres de transport ainsi qu'à l'élaboration d'un engagement horaire garanti spécifique à leur situation. La SNCF indique par ailleurs, que la régularité de ses services sur l'axe TGV Nord s'établit à 91 % sur les dix premiers mois de 2011, contre 88,7 % sur l'ensemble de l'année 2010. En ce qui concerne plus spécifiquement la liaison Paris-Valenciennes, sa régularité atteint même 93,8 %. L'entreprise reconnaît toutefois la persistance de difficultés sur les circulations de pointe du matin, les plus fréquentées. Le Gouvernement veille donc à ce que la SNCF poursuive en ce sens ses efforts afin d'améliorer le service rendu aux clients. Conformément à la décision du Président de la République, annoncée lors du discours d'inauguration de la LGV Rhin-Rhône en septembre dernier, une autorité en charge de la qualité de service sera par ailleurs instituée prochainement afin de suivre l'évolution de la ponctualité des services de transports terrestres et aériens.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118835

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10209

Réponse publiée le : 10 janvier 2012, page 265